Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

VOL 22 ÉDITION MENSUELLE N° 11
28 NOVEMBRE 1997

ÉDITION DE L'OUEST DES AVIS AUX NAVIGATEURS

Publiés mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

AVIS

586 à **646**

SOMMAIRE

		Page
Partie I	Renseignements généraux etsur la sécurité	1, 2
Partie II	Corrections aux cartes	3 à 7
Partie III	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	Néant
Partie IV	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	9
Partie V	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	11

Direction générale des Services à la navigation maritime
Aides Maritimes

PAPIER RECYCLÉ

Internet: http://www.notmar.com

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Renseignement d'origine canadienne - Une étoile (*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	=	3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

Veuillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs.*

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - *Les Avis aux navigateurs,* publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs.* Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *iii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs.* Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs.*

NOTA: This publication is also available in English.

AVIS IMPORTANT

SOMMAIRE ANNUEL DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES 1997

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Sommaire des Avis Temporaires et Préliminaires.

Le Sommaire Annuel des Avis Temporaires et Préliminaires est maintenant disponible.
Toute personne qui désire obtenir une copie de cette publication, peut en faire la demande à l'adresse suivante:

Garde côtière canadienne
Services à la navigation maritime
344 rue Slater, 6 ième étage
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone: (613) 990-3037
Télécopieur: (613) 998-8428

Cette publication est aussi disponible par Internet: http://www.notmar.com

SERVICE OPÉRATIONNEL INITIAL (SOI) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une durée d'un an, le service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale

Tableau des stations de référence DGPS de l'étape 1					
Nom de la station	**Numéros d'identité des stations de référence**	**Identité de la station DGPS**	**Pos. géogr. Latitude Longitude**	**Fréquence [khz]**	**Bits/sec.**
Alert Bay C.-B.	300,301	909	50 35 N 126 55 W	309	200
Amphitrite Pt C.-B.	302,303	908	48 55 N 125 32 W	315	200
Cardinal ON	308,309	919	44 47 N 75 25 W	306	200
St. Jean Richelieu QUÉ	312,313	929	45 19 N 73 18 W	296	200
Lauzon QUÉ	316,317	927	46 48 N 71 09 W	309	200
Partridge Island N.-B.	326,327	939	45 14 N 66 03 W	295	200
Pt. Escuminac N.-B.	332,333	936	47 04 N 64 47 W	319	200
Fox Island N.-É.	336,337	934	45 19 N 61 04 W	307	200
Cape Race T.-N.	338,339	940	46 39 N 53 04 W	315	200
Cape Ray T.-N.	340,341	942	47 34 N 59 09 W	290	200

ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

Actuellement, 10 stations DGPS Phase 1 assurent un service opérationnel initial (SOI) qui a été déclaré par un Avis aux navigateurs publié en septembre 1996. Huit autres stations seront installées en 1997. Le service entièrement opérationnel (SEO) sera déclaré dès que la période de validation sera terminée avec succès.

La Garde côtière canadienne a reçu dernièrement des rapports concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement ce signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

À l'exception de ce problème, aucune difficulté importante n'a été rencontrée à ce jour depuis la mise en oeuvre du DGPS. Nous ne prévoyons pas en rencontrer non plus à l'avenir.

Rapport de divergence pour le DGPS

La Garde côtière met actuellement en oeuvre les systèmes de positionnement global différentiel au Canada. L'annonce a été faite en août 1996 à l'effet que 10 stations DGPS assuraient un service opérationnel initial (SOI). Huit autres stations DGPS seront mises en oeuvre à l'automne 1997.

Après une période de validation de service, le réseau DGPS sera déclaré comme assurant un service entièrement opérationnel (SEO). On prévoit que cette annonce sera faite en décembre 1997. Le service entièrement opérationnel DGPS prévoit respecter les normes des niveaux de service annoncées et toutes les garanties de service seront assurées par le SEO.

Tout au long de la période de validation de service, la Garde côtière effectuera de nombreux essais du service différentiel. Pour venir en aide à la Garde côtière dans le cadre de ces essais de validation, les navigateurs sont priés de remplir le rapport d'anomalie ci-joint. Veuillez noter toutes les divergences de service DGPS que vous découvrez et faites parvenir le formulaire complété à l'adresse suivante :

Directeur des Aides maritimes
344 rue Slater, 6ième étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

DGPS station anamoly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'usager

Vessel name / Nom du navire:_____Destination:_____
Vessel position at the beginning of the anomaly /
Position du navire au début de l'anomalie :_____
Vessel position at the end of the anomaly /
Position du navire à la fin de l'anomalie :_____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie:_____Duration / Durée:_____
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur:_____
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.:_____kHz SS:_____dB SNR:_____dB
DOP Geometry / Géométrie DOP :_____
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui__No / Non____
Comments / Commentaires: _____
_____
_____
_____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom:_____
Phone / Téléphone :_____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction:_____Speed / Vitessse:_____KTS
Temp. °C: _____VIS:_____N.M.
Sea State / État de la mer :_____
Bearing and range to electrical storm /
Direction et distance de l'orage :_____
Time of the storm / Heure de l'orage:_____UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabriquant:_____Model:_____
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabriquant :_____Model:_____
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui :_____No / Non :_____
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui:_____No / Non :_____
If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
ECDIS / SVCEI: Make / Fabriquant:_____Model:_____
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui:_____No / Non:_____
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui:_____No / Non:_____
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation :_____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

1) Fax / Par télécopieur : 613-998-2428 attention AWAD.

2) Mail / Par la poste: Director Marine Aids
344 Slater Street, 6 th floor
Ottawa, Ontario
K1A 0N7

Canada

Legend/ Légende

Position	:	Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc. La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
KTS	:	Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
N.M.	:	Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
Freq. kHz	:	Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
SS	:	Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
SNR	:	Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
DOP (dilution of precision)	:	Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
SVCEI / ECDIS	:	Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .

AVIS AUX UTILISATEURS

PROGRAMME DE MODERNISATION DES AIDES MARITIMES DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

La technologie de la navigation maritime est en plein essor. Et les besoins des clients changent. C'est pourquoi de plus en plus de navigateurs utilisent des technologies comme les système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM).

La Garde côtière adapte les aides à la navigation afin de tenir compte de l'utilisation étendue et de la disponibilité de cette nouvelle technologie. Pour tirer avantage de ces nouveaux systèmes et maintenir le même niveau de sécurité qu'ils connaissent avec le système actuel lorsqu'ils naviguent, les navigateurs devront doter leurs navires d'un récepteur DGPS et de l'équipement SEVCM.

Le nouveau système de positionnement global différentiel sera desservi par 18 stations. Le système permettra aux navigateurs d'identifier leur position précise dans la plupart des eaux côtières canadiennes les plus au Sud, notamment le St-Laurent et les Grands lacs. On s'attend à ce que ce système soit entièrement opérationnel d'ici décembre 1997.

Les normes nationales visant la prestation des aides à la navigation seront révisées pour tenir compte des nouvelles technologies. De ce fait, de nombreuses aides visuelles et auditives deviendront superflues et seront réduites, éliminées ou transférées à d'autres administrations. Certains cornets de brume et feux côtiers seront enlevés ou leur puissance réduite. Certaines bouées seront retirées du service dans les chenaux de navigation commerciale et dans les eaux côtières. Les bouées lumineuses seront modifiées en bouées non lumineuses dans quelques chenaux de plaisance.

La Garde côtière introduira également des nouvelles technologies pour les aides conventionnelles qui demeurera en service. Les bouées requérant un minimum d'entretien sur une période de cinq ans seront mise en service et plusieurs aides fixes et flottantes seront converties à l'énergie solaire. La Garde côtière pourra ainsi améliorer son efficacité et réduire ses coûts davantage. L'enlèvement des réservoirs d'essence et génératrices diesel aidera en outre à contribuer à la protection de l'environnement.

Tenant compte de la valeur patrimoniale que représentent les phares pour de nombreuses communautés, la Garde côtière met actuellement en oeuvre un programme d'utilisation alternative dans le but de promouvoir la réutilisation avantageuse des propriétés qui ne sont plus nécessaires aux opérations de la Garde côtière en facilitant leur transfert aux administrations provinciales et municipales ou toute autre organisation intéressée.

Avant que les décisions ne soient finalisées, la Garde côtière consultera les groupes d'usagers relativement aux modifications qui auront lieu dans leurs régions. Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront publiés et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation.

Jacques Lorquet
Directeur
Aides maritimes
Services à la navigation maritime

RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques complèteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment ou les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Ministère des Pêches et Océans
Garde côtière canadienne
C.P. 5667, St. John's, T.-N.
A1C 5X1

RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques complèteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment ou les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant régional Aides à la navigation
C.P. 1000, Dartmouth, N.-É.
B2Y 3Z8
Téléphone: (902) 426-3151

RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service aux standards nationaux durant la période s'étendant entre les années 1997-2000 et la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies complèteront le système (réduit) d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Ces mesures seront mises en place dès le 1er avril 1997

IDENTITÉ DES MESURES
1) Introduction du DGPS
2) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.
3) Mise hors service de 12 feux de référence majeurs sur les 25 existants.
4) Privatisation de 200 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.
5) Réduction de 33% (50) des feux de référence / quai
6) Conversion de 20% (29) des bouées lumineuses de plaisance en non-lumineuses.
7) Abandon de 20 aides fixes dans les chenaux de plaisance.

Des avis à la navigation (L-3072/96, L-3117/96 et L-0107/97) et un avis aux navigateurs (859P/96) détaillé ont été publié dernièrement, demandant aux navigateurs leurs commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres avis à la navigation et avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à obtenir une copie de l'avis aux navigateurs détaillé (859P/96) ou à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question peuvent le faire par écrit en s'adressant à:

Surintendant Aides à la navigation,
101 boulevard Champlain, Québec (QUÉ), G1K 7Y7

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques complèteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région du Centre et de l'Arctique le 1er avril 1997.

MESURES
1) Modification des emplacements DGPS à Cardinal et Wiarton en Service d'exploitation initial, de concert avec la Garde côtière américaine, pour assurer la couverture complète des Grands lacs/Voie Maritime du St-Laurent d'ici décembre 1997.
2) Enlèvement ou désinvestissement de 700 aides à la navigation, fixes et flottantes, dans le réseau de la rivière Athabasca.
3) Enlèvement d'environ 20 aides flottantes dans l'Arctique Ouest du détroit Simpson, Cambridge Bay, Gjoa Haven et Spence Bay.
4) Privatisation de 30 bouées dans la rivière Napanee et d'environ 120 aides à la navigation, fixes et flottantes, dans le Nord de l'Ontario en raison des eaux non cartographiées ou insuffisamment cartographiées.
5) Enlèvement ou désinvestissement d'environ 30 feux de référence ou de feux de quai de concert avec les projets des Ports pour petites embarcations ou Ports et Havres Canada.
6) Conversion d'environ 20 bouées lumineuses en bouées non lumineuses dans les chenaux de plaisance.
7) Enlèvement de 50 aides flottantes à la navigation dans les chenaux commerciaux.
8) Désinvestissement d'une station de phare et de la propriété connexe.
9) Retrait du service ou transfert de 14 signaux de brume sur le lac Supérieur.
10) Enlèvement ou réduction de 31 grosses aides flottantes à la navigation dans les Grands lacs.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment ou les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Programme des Aides maritimes
Région du Centre et de l'Arctique
201, rue Front North, Suite 703
Sarnia, Ontario, N7T 8B1
Téléphone(519)383-1816
Télécopieur(519)383-1995

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Directeur général des Services à la navigation maritime,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa, Ontario,
K1A 0E6.

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....**APP**.....

VILLE ..... **CODE POSTAL** .....

PROVINCE.....**PAYS**.....

NOUVELLE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....**APP**.....

VILLE.....**CODE POSTAL**.....

PROVINCE.....**PAYS**.....

N^O^ *d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette*.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

Index	No. d'avis	Page

NATIONALE		
ERRATUM - PUBLICATIONS DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modification à l'Avis 374/97.	614	1
CANADA - Sécurité des navires d'exploration et d'exploitation au large.	633(T)	1
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA Tables des marées et courants - 1998.	645	2
ARCTIQUE		
BAIE D'HUDSON - CHESTERFIELD INLET - Profondeurs.	632	6
- Profondeurs.	634	6,7
- Profondeurs.	635	5,6
- ESKIMO ISLAND - SENTRY ISLAND - Feu.	624	7
TERRITOIRES DU NORD-OUEST - CORONATION GULF - RICHARDSON ISLANDS - Marque de jour.	607	3
- QUEEN MAUD GULF - JENNY LIND ISLAND - Balise de jour.	636	3
- RANKIN INLET - Profondeur.	639	3
PACIFIQUE		
COLOMBIE-BRITANNIQUE - BROWN PASSAGE - TRIPLE ISLAND - Radiophare.	617	5
- CAAMAÑO SOUND - ALEXANDER ISLAND - Feu .	609	4
- DUPONT ISLAND - Feu.	605	4
- CHATHAM SOUND - PRINCE RUPERT HARBOUR - ELLINOR ROCK - Bouée.	586	5
- DÉTROIT DE GEORGIE - ROBERTS BANK - WESTSHORE TERMINALS - Profondeur.	613	3,4
- GRENVILLE CHANNEL - KUMEALON INLET - Profondeur moindre.	621	4,5
ÉTATS-UNIS, CÔTE OUEST - DÉTROIT JUAN DE FUCA - MINOR ISLAND - Feu.	620	3

AVIS 594 ET 622 NON PUBLIÉS.

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Avis	Page
LC 3000	617	5
LC 3002	605	4
	609	4
	617	5
3442	613	3,4
LC 3461	620	3
3492	613	3,4
3724	605	4
	609	4
3737	609	4
LC 3744	605	4
	609	4
3773	621	4,5
LC 3802	617	5
LC 3902	605	4
	609	4
3956	586	5
3957	586	5
	617	5
3958	586	5
5396	635	5,6
	639	3
5398	624	7
5399	624	7
5427	639	3
5620	632	6
	634	6,7
7082	607	3
7083	636	3
7778	607	3
7783	636	3

***614 ERRATUM - PUBLICATIONS DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modification à l'Avis 374/9**

L'adresse suivante devrait se lire comme suit:

Bureau de distribution des cartes marines
Pêches et Océans Canada
1675, chemin Russell
Case Postale 8080
Ottawa, Ontario
Canada
K1G 3H6

Tél: (613) 998-4931
Fax: (613) 998-1217
Courrier électronique: chs_sales@chshq.dfo.ca

Bureau de distribution des cartes marines
Pêches et Océans Canada
9860 W. Saanich Road
Case Postale 6000
Sidney (Colombie-Britannique)
Canada
V8L 4B2

Tél: (250) 363-6358
Fax: (250) 363-6841
Courrier électronique: chart_sales@ios.bc.ca

Internet: http://www.chshq.dfo.ca

ou chez l'un des vendeurs accrédités du Service hydrographique du Canada

(AMA8035-10-1) (GCC-H97-054)

***633(T) CANADA - Sécurité des navires d'exploration et d'exploitation au large.**

Référence: Avis 659(T)/96 annulé.

Les navigateurs sont prévenus que des navires d'exploration et d'exploitation au large effectuent des activités de forage aux positions approximatives suivantes:

Nom du puits	Unité de forage	Coordonnées
Plateau de la Nouvelle-Écosse		
Néant		
Terre-Neuve		
HMDC Hibernia B-16 1	Noble M71	46°45’02”.1 N 48°46’57”.7 W
HMDC Hibernia B-16 2	Noble M72	46°45’02”.3 N 48°46’59”.2 W
Amoco et al West Bonne Bay C-23	Sedco Bill Shoemaker	46°32’13”.9 N 48°19’02”.8 W
Région du Nord		
Ranger Fort Liard P-66A	Precision #426E	60°35’55”.7 N 123°41’25”.3 W
Mer de Beaufort et Delta du Mackenzie		
Néant		

NOTA: Les navigateurs sont priés d'obtenir un compte rendu à jour des positions des navires de forage avant d'entrer dans une zone d'exploration et d'exploitation. On peut se procurer ces renseignements en communiquant avec ECAREG CANADA, NORDREG CANADA ou CVTS OFFSHORE, selon le cas, par l'entremise des stations de radio de la Garde côtière.

(AMA8035-10-17) (GCC-H97-057)

***645 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Tables des marées et courants - 1998.**

Les Tables des marées et courants du Canada pour 1998 ont été publiées en six volumes.

(AMA8035-10-35) (MPO-H97-080)

***639 TERRITOIRES DU NORD-OUEST - RANKIN INLET - Profondeur.**

Cartes (Dernière correction) - 5427(1)(463/97) - 5396(1)(634/97)

1. Porter	une profondeur de "0" brasse "2" pieds	62°48'23" N 91°56'37" W

(AMA8035-10-35) (MPO-C97-111)

***636 TERRITOIRES DU NORD-OUEST - QUEEN MAUD GULF - JENNY LIND ISLAND - Balise de jour.**

Cartes (Dernière correction) - 7783(NAD 83)(1)(Nouvelle édition, juin/97) - 7083(2)(570/97)

1. Déplacer	la balise, le réflecteur radar et la légende BnR	de à	68°47'03" N 101°39'28" W 68 47 25 N 101 42 22 W
2.	la balise, le réflecteur radar et la légende BnR	de à	68 47 00 N 101 39 24 W 68 47 20 N 101 42 30 W

(AMA8035-10-8-6) (GCC-A97-119, MPO-P97-061)

***607 TERRITOIRES DU NORD-OUEST - CORONATION GULF - RICHARDSON ISLANDS - Marque de jour.**

Cartes (Dernière correction) - 7778(NAD 83)(1)(Nouvelle édition, juin/97) - 7082(2)(579/97)

1. Rayer	la marque de jour, le réflecteur radar et la légende Bn R	68°31'13" N 110°25'32" W
2.	la marque de jour, le réflecteur radar et la légende Bn R	68 31 00 N 110 24 10 W

(AMA8035-10-18-5) (GCC-A97-061, MPO-P97-051)

***620 ÉTATS-UNIS, CÔTE OUEST - DÉTROIT JUAN DE FUCA - MINOR ISLAND - Feu.**

Carte (Dernière correction) - LC 3461(NAD 27)(1,2)(573/97)

1. Rayer	le feu Fl 4s 7m 5M	48°19'28".5 N 122°49'05" W
2. Porter	un feu "Fl 4s 11m 6M"	48 19 27.4 N 122 49 04.7 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 3461R/M et 70141(3461). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-P97-058)

***613 COLOMBIE-BRITANNIQUE - DÉTROIT DE GEORGIE - ROBERTS BANK - WESTSHORE TERMINALS - Profondeur.**

Cartes (Dernière correction) - 3492(NAD 83)(1)(Nouvelle édition, juin/97) - 3442(NAD 27)(2)(432/97)

1. Porter	"21" mètres "9" décimètres	49°00'37".2 N 123°09'57" W

2. Remplacer	24 mètres 3 décimètres par "21" mètres "9" décimètres	49°00’38” N 123°09’52”.8 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 3442R/M et 70005(3442). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-P97-056)

***609 COLOMBIE-BRITANNIQUE - CAAMAÑO SOUND - ALEXANDER ISLAND - Feu .**

Cartes (Dernière correction) - 3724(1)(605/97) - 3737(2)(509/96) - LC 3902(NAD 27)(3)(605/97) - LC 3744(NAD 27)(4)(605/97) - LC 3002(NAD 27)(3)(605/97)

1. Porter	un feu "Fl 4s 39ft"	52°57'18" N 129°18'24" W
2.	un feu "Fl 4s 39ft"	52 57 18 N 129 18 22 W
3.	un feu "Fl"	52 57 23 N 129 18 30 W
4.	un feu "Fl"	52 57 24 N 129 18 35 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 3002R/M, 3724R/M, 3737R/M, 3744R/M, 3902R/M, 70064(3902) et 70084(3744). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-16) (GCC-P97-021, MPO-P97-053)

***605 COLOMBIE-BRITANNIQUE - CAAMAÑO SOUND - DUPONT ISLAND - Feu.**

Cartes (Dernière correction) - 3724(1)(572/97) - LC 3902(NAD 27)(2)(572/97) - LC 3744(NAD 27)(3)(581/97) - LC 3002(NAD 27)(3)(572/97)

1. Porter	un feu "Fl(3) 12s 18ft"	52°56'18" N 129°26'18" W
2.	un feu "Fl(3)"	52 56 21 N 129 26 22 W
3.	un feu "Fl(3)"	52 56 24 N 129 26 26 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 3002R/M, 3724R/M, 3744R/M, 3902R/M, 70064(3902) et 70084(3744). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-16) (GCC-P97-020, MPO-P97-050)

***621 COLOMBIE-BRITANNIQUE - GRENVILLE CHANNEL - KUMEALON INLET - Profondeur moindre.**

Carte (Dernière correction) - 3773(NAD 27)(1)(325/96)

1. Porter	"1" brasse "5" pieds	53°51'36".3 N 129°59'59".2 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 3773R/M et 70058(3773). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-P97-059)

***586 COLOMBIE-BRITANNIQUE - CHATHAM SOUND - PRINCE RUPERT HARBOUR - ELLINOR ROCK - Bouée.**

Cartes (Dernière correction) - 3958(NAD 83)(1,2)(176/96) - 3957(NAD 83)(1,2)(467/96) - 3956(NAD 83)(1,2)

1. Rayer	la bouée de bifurcation de bâbord DH	54°12'25" N 130°22'41".5 W
2. Porter	une bouée charpente cardinale Sud jaune et noire "YB", marquée "DH"	54 12 23.5 N 130 22 38 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 3956R/M, 3957R/M, 3958R/M, 70074(3957), 70125(3958) et 70130(3956). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-16) (GCC-P97-027, MPO-P97-055)

***617 COLOMBIE-BRITANNIQUE - BROWN PASSAGE - TRIPLE ISLAND - Radiophare.**

Cartes (Dernière correction) - 3957(NAD 83)(1)(586/97) - LC 3802(NAD 27)(2)(521/97) - LC 3002 (NAD 27)(2)(609/97) - LC 3000(NAD 27)(2)(572/97)

1. Rayer	le radiophare et la légende RC	54°17'40".8 N 130°52'49".2 W(env.)
2.	le radiophare et la légende RC	54 17 38 N 130 52 40 W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 3000R/M, 3002R/M, 3802R/M, 3957R/M, 70074(3957) et 70189(3802). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-8-6) (GCC-P97-038, MPO-P97-057)

***635 BAIE D'HUDSON - CHESTERFIELD INLET - Profondeurs.**

Carte (Dernière correction) - 5396(1-6)(463/97)

1. Rayer	la profondeur de 3 brasses 5 pieds	63°20'00" N 90°38'00" W
2.	la profondeur de 0 brasse 1 pied	63 19 22 N 90 42 00 W
3. Porter	le signe conventionnel d'une roche à fleur d'eau	63 19 26.5 N 90 41 53.9 W
4.	une profondeur de "2 brasses 4 pieds"	63 20 07.3 N 90 38 12.5 W

5. Porter	une profondeur de "1 brasse 5 pieds"	63°19’42”.3 N	90°39’04”.7 W
6.	une profondeur de "2 brasses 5 pieds"	63 18 59.4 N	90 40 58.6 W

(AMA8035-10-35) (MPO-C97-126)

***632 BAIE D'HUDSON - CHESTERFIELD INLET - Profondeurs.**

Carte (Dernière correction) - 5620(NAD 27)(1-12)(Nouvelle édition, juin/91) - 5620(Cartouche, Chesterfield Anchorage)(NAD 27)(4,7,8,13-18)(Nouvelle édition, juin/91)

1. Rayer	la profondeur de 13.7 m	63°17'39".2 N	90°37'26" W
2. Porter	une profondeur de "12.7 m"	63 17 39.3 N	90 37 30.3 W
3. Rayer	la profondeur de 4.6 m	63 19 40.7 N	90 39 03 W
4. Porter	une profondeur de "3.4 m"	63 19 42.3 N	90 39 04.7 W
5. Rayer	la profondeur de 7 m	63 20 06 N	90 38 09 W
6. Porter	une profondeur de "5 m"	63 20 07.3 N	90 38 12.5 W
7. Rayer	la profondeur de 0.9 m	63 20 04.5 N	90 39 07.5 W
8. Porter	une profondeur de "0.6 m"	63 20 05.3 N	90 39 07.4 W
9. Rayer	la profondeur de 3.7 m	63 18 40 N	90 41 42 W
10. Porter	une profondeur de "2 m"	63 18 39.1 N	90 41 40.3 W
11. Rayer	la profondeur de 8.8 m	63 18 57 N	90 40 59 W
12. Porter	une profondeur de "5.3 m"	63 18 59.4 N	90 40 58.6 W
13. Rayer	la profondeur de 9.4 m	63 19 23.3 N	90 41 13.5 W
14. Porter	une profondeur de "8.6 m"	63 19 23.8 N	90 41 13.4 W
15. Rayer	la profondeur de 4.3 m	63 19 50.5 N	90 41 45.8 W
16. Porter	une profondeur de "3.8 m"	63 19 50.4 N	90 41 49.3 W
17. Rayer	la profondeur de 5.5 m	63 19 33.2 N	90 41 53.3 W
18. Porter	une profondeur de "4.5 m"	63 19 33.7 N	90 41 53.3 W

(AMA8035-10-35) (MPO-C97-124)

***634 BAIE D'HUDSON - CHESTERFIELD INLET - Profondeurs.**

Carte (Dernière correction) - 5620(Cartouche, Chesterfield Anchorage)(NAD 27)(1-3)(632/97) - 5620 (NAD 27)(3-5)(632/97)

1. Porter	une profondeur de "0.1 m"	63°19’26”.5 N	90°41’53”.9 W
2. Porter	une profondeur de "4 m"	63°19’50”.2 N	90°40’13”.8 W

3.	une profondeur de "0.8 m"	63 19 14.1 N	90 41 48.2 W
4.	une profondeur de "17.4 m"	63 15 55.8 N	90 28 56.3 W
5.	une profondeur de "15.7 m"	63 17 20.1 N	90 32 02.1 W

(AMA8035-10-35) (MPO-C97-125)

***624 BAIE D'HUDSON - ESKIMO ISLAND - SENTRY ISLAND - Feu.**

Cartes (Dernière correction) - 5398(1)(210/85) - 5398(Cartouche, Eskimo Point)(2)(210/85) - 5399 (1)(210/85)

1. Déplacer	le feu	de	61°09'30" N	93°51'52" W
		à	61 09 34.6 N	93 52 14.5 W
2.	le feu	de	61 09 30 N	93 51 52 W
		à	61 09 34.7 N	93 52 14.2 W

(AMA8035-10-35) (MPO-C97-104A)

Édition mensuelle n° 11/97

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume 3, cinquième édition, 1994 —

Page 105 — Paragraphe 139, ligne 3
Supprimer: un îlot au large de la pointe
Remplacer par: une pointe sans nom située sur le côté

Page 185 — Paragraphe 447, lignes 2 à 4
Supprimer: «exploitée ... boueuse.»
Remplacer par: désaffectée.

Page 185 — Supprimer le paragraphe 450.

Page 185 — Paragraphe 451, lignes 9 à 11
Supprimer: «*Transports* ... Resolute.»

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté ristiques du feu			Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi-nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
Pacifique									
218.8 G4780	Minor Island (É.-U.)								Rayer du Livre. **Carte:3461** 620/97
218.8 G4780	Minor Island (É.-U.)	Extrémité Est d'un haut-fond. 48 19 27.4 122 49 04.7	Fl	W	4s	11.0	6	Tour circulaire blanche sur maison carrée blanche.	À longueur d'année. **Carte:3461** 620/97
630.1	Dupont Island South	52 56 18 129 26 18	Fl(3)	W	12s	5.5	.....	Tour circulaire blanche.	**Carte:3724** 605/97
630.2	Alexander Island	52 57 18 129 18 24	Fl	W	4s	11.8	.....	Tour circulaire blanche.	**Carte:3724** 609/97
752 G5812	Triple Islands	Sur le rocher NW. des îles. 54 17 41.1 130 52 49.9	Fl(2)	W	8s	25.0	.....	Tour blanche. 18.9	Lum. 0.25 s; obs. 1.25 s; lum. 0.25 s; obs. 6.25 s Feu de secours. À longueur d'année. **Cornet -** Son 4s; sil. 56s Le cornet est orienté à 278°. Rayer le radiophare. **Carte:3957** 617/97

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation ou observateur: _____Capitaine: _____
_____Navire (ou *adresse*): _____
_____Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et
l'adresse du siège social: _____
_____Emplacement général: _____
_____Objet: _____
_____Position approx.: _____ de latitude _____ de longitude _____
_____Carte utilisée pour le pointage:_____
(corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ *de 19 ___)*
Publications en cause: (mentionner le volume et la page)_____*
Détails complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)
Heure (UTC)_____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur général des Services à la navigation maritime,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Hydrographe fédéral,
Service hydrographique du Canada,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.